



# **Association LES JARDINS RECONNAISSANTS STATUTS**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre « Les Jardins Reconnaissants ».

## **Article 2**

Cette association a pour but de promouvoir l'agroécologie, l'éducation à l'environnement et le bien vivre ensemble par le biais de la création de jardins potagers pédagogiques selon des techniques permaculturelles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

## **Article 3**

Le siège social est fixé à la maison des associations – 22/24 boulevard Ferdinand de Candau – 40000 MONT DE MARSAN.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration et officialisé lors de l'assemblée générale suivante.

L'adresse email de l'association est [jardins.reconnaissants@gmail.com](mailto:jardins.reconnaissants@gmail.com)